

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 12-2016

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19H00, à la Place des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste à Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

12-228-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-229-16 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS
TENUES LES 1^{er}, 7 ET 28 NOVEMBRE 2016
(#11-2016)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 1^{er}, 7 et 28 novembre 2016 (#11-2016) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-230-16 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600810
À #201600923)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE les comptes payés par les chèques #201600810 à #201600923 pour un montant de 141 849,85\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Secrétaire-trésorier/Directeur général

CORRESPONDANCE

Mini-Scribe

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h10
7 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE DÉCEMBRE 2016

12-231-16 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#23-16 À PAI#24-16)

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#23-16 à Pai #24-16 couvrant la période du 23 octobre au 19 novembre 2016. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 29 434,79\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
NOVEMBRE 2016

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

12-232-16 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalande Dansereau, URB	24.75\$
Audrey-Anne Lavigne, pompière	454.49\$
Raymond Ménard, conseiller	66.20\$
Paulette Lalande, Maire	41.20\$
Sylvain Desjardins, voirie	46.89\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE NOVEMBRE 2016

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 30 novembre 2016.

12-233-16 CAHIER DES FÊTES/JOURNAL LA PETITE-NATION

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise l'achat d'un encart publicitaire dans le cahier du journal de la Petite-Nation pour un montant de **180\$ + taxes.**

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

BUDGET 2017

Assemblée spéciale du budget à 19h00 le 19 décembre 2016.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

M. Thierry Dansereau, M. Daniel Séguin, M. Nil Béland, M. Luc Galarneau, M. Christian Pilon et M. Raymond Ménard, conseillers ainsi que Mme Paulette Lalande, Maire ont déposés leur déclaration conformément à la loi.

12-234-16 FRAIS DE DÉPLACEMENTS AU KILOMÈTRE (2017)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE les frais de déplacements soient fixés à quarante-cinq cents (0,45\$) du kilomètre à compter du 1er janvier 2017.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-235-16 BAIL/MAISON DES AÎNÉS/LOCATAIRE/62 RUE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que le conseil désire garder un locataire à la maison des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le loyer soit augmenté selon le taux suggéré par la Régie du logement;

QUE ce conseil autorise la perception d'un loyer de **410,89\$** (augmentation 0.7%) par mois pour l'année 2016 ;

ATTENDU que les frais d'électricité sont à la charge du locataire.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-236-16 CONTRIBUTION AU PROJET « SKI LA SEIGNEURIE » 2016-2017

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-236-16 CONTRIBUTION AU PROJET « SKI LA SEIGNEURIE » 2016-2017 (suite)

QUE la Municipalité de Plaisance confirme sa participation au projet « Ski La Seigneurie » saison 2016-2017, et par conséquent s'engage à investir un montant maximum de 1 000\$ pour l'aménagement du circuit de ski de fond Notre-Dame-De-Bonsecours/Montebello;

QUE ceci permettra à tous les citoyens de Plaisance d'utiliser gratuitement les pistes et d'emprunter gratuitement l'équipement via la boutique de ski du Château Montebello.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-237-16 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la campagne des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes se déroulera du 25 novembre au 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion la municipalité de Plaisance désire joindre sa voix à celle du Conseil du statut de la femme et du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale afin de dénoncer l'omniprésence de la violence faite à toutes les femmes et les formes multiples sous lesquelles elle se manifeste;

CONSIDÉRANT que pour la municipalité, tous les actes de violences dirigés contre les femmes sont inacceptables et doivent cessés;

**Pour ces motifs,
Il est unanimement proposé**

QUE ce conseil déclare la municipalité de Plaisance comme « municipalité alliée contre la violence conjugale ».

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

12-238-16 RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ
VISANT LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA ROUTE 148

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service datée du 27 octobre 2016 de la compagnie MANACTION Inc pour la réalisation d'une étude détaillée sur la situation actuelle des services de sécurité incendie de la route 148;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre fut tenue le 10 novembre 2016, et que ladite offre de service a été présentée aux représentants des municipalités de Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello, Papineauville, Plaisance, Lochaber Canton, Thurso et Lochaber Partie-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il y a unanimité sur la nécessité de faire cet exercice;

CONSIDÉRANT que les municipalités présentes s'entendent pour déléguer à la municipalité de Papineauville tout pouvoir pour négocier avec ladite compagnie;

CONSIDÉRANT que le préambule fait partie de la présente résolution;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte l'offre de la compagnie MANACTION Inc au montant de 16,680\$ plus taxes pour la réalisation d'une étude détaillée sur la situation des services incendie de la route 148 et devant être réalisée en 2017;

QUE tous les frais relatifs à la réalisation de ce mandat soient partagés à part égale entre toutes les municipalités participantes.

QUE les municipalités de Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello, Plaisance, Lochaber Canton, Thurso et Lochaber Partie-Ouest mandatent la municipalité de Papineauville à représenter leurs intérêts dans ce dossier.

QUE chacune des municipalités concernées fassent parvenir à la municipalité de Papineauville une résolution de participation au projet et de délégation de compétence.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-238-16 RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ
VISANT LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA ROUTE 148
(suite)

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-239-16 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE -
PROJET ÉGOUT

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chénéville est un centre de services que les citoyens des municipalités voisines fréquentent pour ses commerces et services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique de traitement des eaux usées dans le centre urbain de Chénéville, ce qui empêche l'établissement de nouveaux commerces, services et résidents;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chénéville présente une demande de subvention pour financer l'implantation d'une solution de traitement des eaux usées du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'afin d'ajouter un caractère régional à leur demande, la Municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance appuie la Municipalité de Chénéville dans sa demande d'aide financière.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-240-16 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-240-16 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES (suite)

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil désire un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

QUE ce conseil abroge l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

QUE ce conseil accorde le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

QUE ce conseil demande au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-240-16 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES (suite)

QUE ce conseil appuie activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT SQ 2006-01

M. Christian Pilon, conseiller donne l'avis de motion de la présentation d'un projet de règlement sur la modification du règlement SQ 2006-01 - Stationnement de nuit durant la période des fêtes ainsi que le stationnement dans les espaces réservés à la recharge des véhicules électriques. Le projet est déposé pour analyse.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

12-241-16 ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LE PARC NATIONAL DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT que l'usine de production et de filtration d'eau potable du Parc national de Plaisance arrive à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT que la Société des établissements de plein-air du Québec (Sépaq) nous a demandé s'il était possible d'alimenter en eau potable le camping et les blocs sanitaires situés sur la Petite Presqu'île;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-241-16 ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LE PARC
NATIONAL DE PLAISANCE (suite)

CONSIDÉRANT que la municipalité est en mesure
d'alimenter le parc en eau potable;

Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil confirme son engagement à fournir de
l'eau potable au Parc national de Plaisance et
autorise le Maire et le Directeur général à
signer tous les documents donnant effet à la
présente.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

12-242-16 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 17 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU en date du
17 octobre 2016 ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil entérine les recommandations du CCU
du 17 octobre 2016 et les résolutions #16-10-35
à #16-09-43.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 16-05-32 ZONE DE NON CONSTRUCTION EN
BORDURE DES LACS ET COURS D'EAU MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion
de la présentation d'un règlement URB 16-05-32
concernant la création d'une zone de non
construction en bordure d'une bande de protection
riveraine.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné
le conseiller demande dispense de lecture du
règlement. Le règlement sera disponible pour la
séance subséquente à l'adoption.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-243-16 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-32/ZONE DE NON CONSTRUCTION EN BORDURE DES LACS ET DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut, par règlement, régir l'espace qui soit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et les lignes de terrains et régir ou prohiber tous les usages du sol, constructions ou ouvrages, ou certains d'entre eux pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de prévoir une zone de non construction en bordure d'une bande de protection riveraines;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte le règlement URB 16-05-32.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-244-16 DEMANDE DE MODIFICATION ZONAGE - RUE DU PARC

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4 853 636 a déposé une demande de modification au règlement de zonage dans le secteur de la rue du Parc, afin de permettre des habitations unifamiliales jumelées ;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située dans la Zone de maisons mobiles (MM-a), dont seul les maisons mobiles et les habitations unifamiliales isolées sont permises ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-244-16 DEMANDE DE MODIFICATION ZONAGE - RUE DU
PARC (suite)

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas modifier le règlement de zonage afin de préserver la densité et l'homogénéité de l'occupation de cette zone ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil municipal ne donne pas suite à cette demande de modification au règlement de zonage.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

12-245-16 TRAVAUX D'ASPHALTAGE GRANDE PRESQU'ÎLE/
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX/OFFRE
DE SERVICES PAR EXP

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage effectués sur une portion de la route de la Grande Presqu'île;

CONSIDÉRANT qu'un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme EXP au montant de 7 500\$;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte l'offre de la firme EXP.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-246-16 MANDAT À QUADRIVIUM/TRAVAUX CHEMIN DE LA
GRANDE PRESQU'ÎLE

CONSIDÉRANT que les services d'ingénierie sont nécessaires pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de la Grande Presqu'île;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-246-16 MANDAT À QUADRIVIUM/TRAVAUX CHEMIN DE LA
GRANDE PRESQU'ÎLE (suite)

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Quadrivium au
montant de 17 193,91\$ taxes en sus ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil accepte de mandater la firme
Quadrivium pour la surveillance des travaux de
pavage.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

12-247-16 SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER/5^e AVENUE

CONSIDÉRANT que la municipalité à procéder aux
travaux d'amélioration sur la 5^e
Avenue;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les
travaux exécutés sur ledit chemin pour un
montant subventionné de 30 000\$ conformément
aux exigences du Ministère des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux
présentes dépenses sur ledit chemin dont la
gestion incombe à la municipalité et que le
dossier de vérification a été constitué.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

12-248-16 SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER/CHEMIN DE LA GRANDE
PRESQU'ÎLE

CONSIDÉRANT que la municipalité à procéder aux
travaux d'amélioration sur le chemin
de la Grande Presqu'île;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les
travaux exécutés sur ledit chemin pour un
montant subventionné de 15 000\$ conformément
aux exigences du Ministère des transports;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-248-16 SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER/CHEMIN DE LA GRANDE
PRESQU'ÎLE (suite)

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ledit chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) QUESTION FAMILIALE

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet pour consultation.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h15

6 personnes sont présentes.

12-249-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 21h00

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____(signé)_____
Paulette Lalande
Maire

_____(signé)_____
Paul St-Louis
Secrétaire-trésorier
Directeur général